

FILS SPECIAUX... ADRESSE PARIS (21) : 142, Rue Montmartre... TELEPHONE : GUTENBERG 02-57 02-58

L'Humanité

JOURNAL SOCIALISTE

Directeur Politique : JEAN JAURES

ABONNEMENTS... Sans frais dans tous les Bureaux de Poste... 1 an 6 mois 3 mois 1 mois

Qui est-ce qui paie les plus gros loyers ?

Réponse : Ceux qui gagnent le moins. A preuve la statistique officielle publiée par le gouvernement du royaume de Saxe.

La voici. La première colonne présente les revenus annuels en mark (le mark vaut 1 fr. 25) ; la seconde, la proportion de ce revenu ramené à 100 qui est, en moyenne, consacré au loyer.

Table with 2 columns: A un revenu de moins de... correspond au loyer de... 400 mark... 17,1 %

On le voit : dans l'ensemble, à la montée constante du revenu, correspond une baisse constante dans le taux proportionnel du loyer.

On ne saurait mieux illustrer le dicton : Aux gâteaux la besace ! Peut-être le lecteur a-t-il déjà remarqué que la ligne oblique qui rapproche du taux du revenu celui du loyer, à mesure qu'on avance vers les grosses fortunes, présente, vers le milieu, un petit « ventre » qui serait figuré sur un tableau graphique par un léger renflement.

Cette exception s'applique à des revenus qui sont ceux de beaucoup de petits commerçants et d'hommes exerçant des « professions libérales » : avocats, médecins, professeurs, employés occupant un rang déjà assez élevé dans l'administration.

Mais l'Union des propriétaires allemands a su s'en servir. A l'exposition du bâtiment, elle affichait, derrière un tableau qui donnait exclusivement la statistique officielle — les revenus et les loyers de 1.400 à 2.500 mark.

Malice cousue de fil blanc, qui nous prouve simplement que les défenseurs de la bourgeoisie capitaliste ont recours à une société où la France et l'Algérie auraient eu la moitié des actions plus une, il aurait écarté bien des difficultés.

Ne tirez pourtant pas l'échelle après ce tour de passe-passe. Il y a plus fort. Un journal libéral, notant que l'Union des propriétaires « aurait pu » donner plus exactement les faits, explique la disproportion à peu près constante entre le loyer et le revenu par ce que les riches sont obligés à plus de dépenses !

Comme le dit fort bien la Gazette populaire de Leipzig : Heureux pauvres et pauvres riches !

ÉCHOS

COMME ÇA SE TROUVE ! Nous lisons dans le journal Excelsior cette heureuse nouvelle : Le marquis de Prunel n'est pas atteint de la fièvre typhoïde. Tant mieux !... Mais, nous non plus !... D'ACTUALITE Le Ruy Blas propose ce joli sujet de concours « bien parisien » : De M. Warner ou de Mme Suterya, lequel sera, dans quelque temps, engagé aux Folies-Bergère ? (Tous les deux, peut-être ?) LE MOTIF INSUFFISANT Un journal hebdomadaire commençait hier un de ses articles de la façon suivante : Un nouveau règlement qui, certainement, puisqu'il est ridicule, n'émane pas de la préfecture de police... Pourquoi cela ?... Au contraire !... Si ce règlement est ridicule, il y a grand chance pour qu'il émane de la Préfecture... Ou alors, c'est que les choses auraient bien changé depuis Lépine ?...

LES ENFANTS AU TRAVAIL

« Psst... chasseur ! » COMMENT ONT FAIT DES « SANS-MÉTIER » L'esclave de la porte est sur pied jour et nuit



Quand nous avons exposé ici les conditions de travail des apprentis bouchers et des petits pâtisseries nous ne nous sommes pas permis de dire aux parents qui nous lisent : « Voici l'état qu'il faut donner à vos fils. Voici celui qu'il faut leur interdire. » Aujourd'hui, nous tenons pour un devoir de déclarer : « Ne faites pas de vos fils de petits chasseurs. Résistez aux tentations que vous donnent un uniforme coquet, la nourriture assurée à l'enfant et un salaire relativement élevé. Apprentis pâtisseries ou bouchers ils apprendront un métier, plus ou moins vite, plus ou moins complètement : chasseurs d'hôtel, de restaurant, de théâtre, ils n'en apprendront aucun. Il leur faudra, plus tard, commencer un apprentissage. Mais ils auront vécu, pendant des années, d'interminables journées — de 8 heures du matin à 11 heures du soir généralement — sans le remplir par un travail effectif et dans le milieu le plus démoralisant qui soit. Ils auront eu sous les yeux, dans les établissements de plaisir, à l'âge où les impressions sont si vives, ou elles marquent si profondément, ou l'esprit critique n'est pas éveillé, le spectacle de la débauche, de la vie facile, des « combinaisons » plus habiles qu'honnêtes. Qui sait s'ils garderont le goût du travail, le courage qu'il faut pour apprendre un état à l'époque normale où l'on sort d'apprentissage et s'ils ne réveront pas, eux aussi, de « combinaisons » pour bien vivre en gardant blanches leurs mains de « sans-métier » ?

Le petit chasseur, dans les hôtels et cafés élégants, a pour fonction d'ouvrir les portières des voitures, de répondre au téléphone, de débarrasser les clients de leurs cannes ou pardessus, de faire des courses, etc. Dans les maisons moyennes, le patron ou le gérant engage ces petits auxiliaires. Dans les grandes maisons, ils répondent aux ordres du chef-chasseur, personnage considérable, tâcheron des courses, fermier général des pourboires qui paie pour tenir son emploi et gagne 25.000 francs par an, quand ce n'est pas davantage. Suivons aujourd'hui le petit chasseur qui travaille sans chef.

Il prend son service à 8 heures du matin, fait les escaliers, laves les entrées, nettoie les rampes de cuivre, répond au téléphone. Puis, à partir de onze heures, en grande tenue : culotte courte et bottes, bandes jambières, dolman à boutons brillants, bonnet anglais piqué sur l'oreille, il se précipite, ouvre la portière, se charge des cannes, pardessus, manteaux, galop et regagne son poste. Le déjeuner achevé, les tables des services sont immédiatement nappées pour le thé. Le service continue, coupé par des appels : Psst, chasseur ! Une lettre à porter, une voiture à faire avancer, une communication téléphonique à demander. Après le thé, en place pour le dîner. Le chasseur

attend le départ du dernier client : il est libre à onze heures. Soit quinze heures de présence ; il a travaillé, certes, mais qu'à l'apprenti ? Pas de repos hebdomadaire. Il est nourri, vêtu et il reçoit 20 francs par mois. Mais ses pourboires sont à lui. Dans les maisons de nuit, les chasseurs viennent à 10 heures et demi du matin. Ils sont libres après le déjeuner, un général de 2 h. à 5 heures. Ils achèvent leur journée à 3 heures du matin.

Le supplice de la porte Dans les grands hôtels, il y a un chasseur à la porte. Celui-là a pour fonction unique d'ouvrir le battant devant les arrivants et de le fermer sur leurs talons. De 8 heures du matin à 11 heures du soir, avec une courte interruption pour les repas, il est debout, en gants blancs et faux-col, auprès de cette porte, sentinelle qu'on ne relève jamais. Imaginez ce supplice du silence, de la monotonie, du geste mécanique, odieux, ces quinze heures écoulées à ouvrir et à fermer une porte ?

« A Vichy, nous contait un camarade, retour de « saison », on voyait certains petits malheureux crispés au bec de canne pour ne pas s'endormir. L'après-midi, les patentes étaient vidées, tout le monde était aux courses et personne n'entraînait et personne ne sortait. Les chasseurs étaient à leur poste quand même et MM. les concierges en chef, fonctionnaires inflexibles, leur interdisaient de s'asseoir sur les banquettes des antichambres. »

Ils sont nourris, vêtus et reçoivent un salaire fixe de 40 francs par mois pour débiter. C'est là ce qui tente beaucoup de parents chargés d'enfants, déprimés, démoralisés par la constante misère.

Nous parlerons, dans un prochain article, des chasseurs affectés au service extérieur, du rôle et des fonctions du chef-chasseur. L.-M. BONNEFF.

Apologie du Tango devant les Académies

LE POÈTE DES GUEUX LA FAIT

J'ai eu le plaisir, dit-il, de voir danser le Tango par des princesses

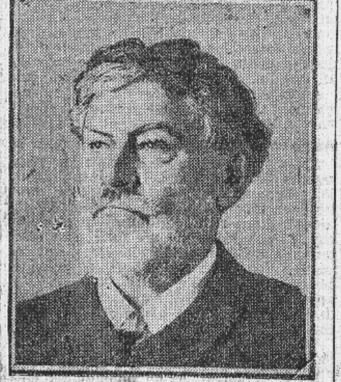
OU SONT LES « BLASPHEMES » D'ANTAN ?

Une réclame, aussi éhontée que persévérante, faite depuis plusieurs mois dans la presse bourgeoise, avait attiré l'attention des oisifs et des inutiles sur la réunion annuelle que les sections de l'Institut devaient tenir hier.

Ce n'était pas, en réalité, les lectures sur « l'habit vert », sur « Girodet et les héros d'Ossian » ou sur « Napoléon et Tacite » qui avaient excité l'intérêt des journaux comme la curiosité des spectateurs. Les noms de MM. Noël Valois, Henri Lecomte et Henry Welschinger, pour si notoires qu'ils soient dans les milieux académiques, ne bénéficiaient pas d'une telle campagne de presse.

Mais au programme figuraient deux curiosités à la mode : M. Jean Richepin et le « Tango » tenaient la vedette sur l'affiche.

Entendre une conférence du poète répété sur la danse en vogue, quel plaisir pour les snobs et les calottes ! Aussi les assistants étaient-ils fort nombreux, sinon choisis, dans l'amphithéâtre de l'Institut. Par contre, les académiciens étaient clairsemés et de valeur modeste. Les littérateurs connus étaient absents et sur les quatre membres de l'Académie française



M. Jean RICHEPIN

se, venus par courtoisie sans doute, pour écouter leur président, trois d'entre eux étaient-ils des « politiques ». Fort simplement assis dans son fauteuil, M. Noël Valois traça l'histoire de l'habit vert. MM. Lecomte et Welschinger firent de la même façon une lecture paisiblement correcte, que l'on entendit sans trop d'impatience.

Puis, tout fleuri de palmes vertes, dressé en une pose d'acteur qui s'est longuement étudié à trouver la belle attitude, M. Jean Richepin se leva. Les spectateurs exprimèrent leur contentement de voir paraître enfin le « numéro », attendu.

M. Richepin parla du « Tango » en phrases graves et alambiquées, mais il mima avec une parfaite richesse et une rare ingéniosité de gestes la danse favorite de ces salons mondains où se pavane aujourd'hui la Muse des Blasphèmes, convertie jusqu'à être devenue la courtisane du tsar !

Avec emphase il déclama sur les origines et le caractère du « Tango » qu'il eut « la joie de voir danser par des princesses qui étaient des modèles de distinction élégante ».

L'ancien réfractaire qui se proclamait le poète « roi des gueux » ayant ainsi adulé sa clientèle, se vit ouvrir de bravos. On les lui prodigua d'autant plus que, par un artifice surprenant, le baron du « Tango » eut l'adresse stupéfiante d'évoquer, à propos de cette chorégraphie incongrue, la bourrée, la gavotte, le menuet, le rigodon et même la dernière pyrrhique des Spartiates mourant aux Thermopyles ! — R. F.



Le « roi des Gueux » répète même le Tango avec la vieille duègne du Pont des Arts

LE PANAMA HONGROIS

Une mise au point

Dans notre numéro d'avant-hier, nous avons reproduit, d'après une lettre de notre correspondant de Budapest, les révélations de la Népszava, organe du Parti socialiste hongrois, sur une entente intervenue entre cinq grands journaux de Paris et le gouvernement panamiste hongrois. Et nous avons eu soin d'ajouter, d'après une dépêche de Budapest à l'Arbeiter-Zeitung de Vienne, que trois de ces journaux avaient démenti le fait.

Aujourd'hui, nous enregistrons avec plaisir que l'Echo de Paris avait été cité dans la Népszava par erreur. Le correspondant de l'Echo à Budapest écrit, en effet, à son journal que « le lendemain la Népszava rectifiait d'elle-même son information », en ce qui concerne l'Echo de Paris.

Inutile de dire que notre bonne foi n'est pas en cause, puisque, dans le sous-titre même donné à notre correspondance de Budapest, nous avons fait état du démenti des journaux parisiens.

LES DRAMES MYSTÉRIEUX

A-t-elle empoisonné ?

COMMENT MOURURENT LES ÉPOUX MARTY

Une vieille cousine dit que rien ne prouve le crime.



Mme Eugénie DEVILLE

Albi, 25 octobre. — Il sera assez difficile à l'instruction de démêler la vérité dans l'ensemble des témoignages et des dépositions que l'on a recueillies depuis l'ouverture de l'enquête. Si les habitants du Bousquet se montrent tous hostiles à Mme Eugénie Marty-Deville, il est des personnes qui ne croient pas à sa culpabilité.

Les premiers semblant, à l'heure actuelle, donner libre cours à la jalousie secrète qu'ils nourrissent contre la prévenue. On ne lui pardonne pas sa voiture automobile, son élégance de femme qui se défend contre l'âge, ses toilettes voyantes, ses cheveux empanachés.

Ce qu'on ne veut pas non plus pardonner à l'étrière des époux Marty, ce sont ses ambitions politiques. Elle voulait commander partout et toujours, et elle intrigua sans cesse dans ce but. Son rêve était d'être élue au conseil municipal. Il y avait en elle de la suffragette.

Les décès suspects Si l'on s'en réfère aux déclarations faites par les témoins qui assistèrent aux derniers moments des époux Marty, les décès se seraient produits dans les circonstances suivantes :

Mme Maria Marty commença à être vraiment malade et à manifester des symptômes, qui auraient dû inquiéter son entourage, le lendemain du jour où elle eut mangé d'un certain plat de crêpes qu'Eugénie elle-même avait accommodé. C'est bien Eugénie et nul autre : sur ce point, les domestiques Grimal et Camille sont formels, et il faut retenir ces détails qu'ils ont donnés avec beaucoup de précision.

Tous ceux qui mangèrent les crêpes de Mme Eugénie furent indisposés pendant la nuit. Les uns eurent des coliques, les autres furent pris de vomissements. Le plus gravement atteint fut Mme Maria Marty. Elle se coucha pour ne plus se relever. On expliqua alors que, la gourmandise l'ayant emporté sur la raison, elle avait absorbé six crêpes et, en conséquence, elle avait eu une indigestion.

Quant à M. Benjamin Marty, pendant les trois jours qui précéderont sa mort, il eut tour à tour, comme gardiens, Edmond Delpeuch, Grimal et Prosper Barrault. S'ils furent tous trois aperçus, alors qu'ils se trouvaient dans la cuisine située juste au-dessous de la chambre à coucher, le bruit que faisait Mme Marty en vomissant. Cette fois, rien de semblable : ils percevaient à peine le souffle du moribond, qui demeurait immobile, sans une plainte, sans un murmure, sans un geste. De lui chacun semblait s'être désintéressé.

Le matin, Eugénie entrebâilla la porte, jeta un rapide coup d'œil sur le lit et se retira pour ne plus revenir.

Enfin, en ce qui concerne le testament, un témoin, une vieille cousine, demeurant à Albi et qui était venue au Bousquet, sur les instances de l'inculpée actuelle, affirme avoir vu le vieux père Marty écrire sur

un papier, qu'il remit ensuite à Eugénie Marty. Et celle-ci lui assura que c'était le testament qui l'instituait héritière.

Une défense de l'accusée Le témoignage de cette vieille cousine est assez intéressant à signaler. Il est, en effet, l'un des rares, peut-être même le seul, qui soit favorable à l'accusée.

Mlle Mathilde Marty, une vieille fille, déjà très âgée, parente à la fois des époux Marty et de Mme Marty-Deville, habite dans un vieux quartier d'Albi, au faubourg de la Madeleine. Interrogée sur ses relations avec sa cousine et sur l'opinion qu'elle avait au sujet de la mort de ses deux parents, elle a répondu en ces termes :

« Je crois qu'Eugénie est innocente. Ma conviction n'a pas seulement pour base l'affection que je lui avais pour ma cousine, mais encore tous les raisonnements que j'ai pu faire. Eugénie était un peu coquette. Elle aimait Benjamin Marty qui s'était passionnément épris d'elle et qui, malgré son avare vice sordide, aurait fait pour elle des folies. Il l'aimait et la désirait avec sa fougue de vieux galantin que les ans n'avaient pas réussi à assagir, et, sans cesse, on le trouvait courant après elle. C'est lui qui l'avait fait venir à la Loubière d'abord, où l'accablait de déclarations, la pressait de devenir sa maîtresse ; au Bousquet ensuite, parce qu'il espérait ainsi arriver plus facilement à ses fins.

Après ses maîtresses d'Albi et de Toulouse, auxquelles il eut des enfants, il voulut sa cousine Eugénie. Elle en profita peut-être un peu pour l'exciter davantage en lui donnant des rendez-vous auxquels elle manquait, ou auxquels elle ne prêtait d'assistance que çà et là, et ce fut d'abord de l'ennui, puis de la colère, puis de la haine, parce que c'est possible, mais c'est la toute sa faute.

Sur la question des circonstances dans lesquelles moururent, au Bousquet les deux époux, Mlle Mathilde Marty affirme que la mort de Mme Benjamin Marty rejoignit le mari plus qu'elle ne l'aistrista, car il héritait de tous les biens du ménage.

Enfin, M. Marty a pu mourir très naturellement, sans être empoisonné.

« Il était dit la vieille cousine, malade, taré, avarié et d'un âge où la mort peut venir tout naturellement avec le moindre malaise.

L'avocat qui assiste Mme Eugénie Marty-Deville, M. Alibert, assure qu'il a toute confiance dans l'issue de l'instruction.

SON MARI L'A-T-IL TUÉE ?

Deux témoignages paraissent justifier la thèse de l'accusation

Thouars, 25 octobre. — A mesure que se poursuit l'instruction, des détails se précisent qui rendent plus graves les présomptions de culpabilité à la charge de M. Phelippon.

Les deux témoignages très importants que le juge d'instruction, M. Deschamps, a recueillis, hier, ont été des plus défavorables à l'inculpé. Les déclarations des époux Ragot ont fourni des éléments très sérieux et la déposition de la femme a même révélé un fait particulièrement important pour l'accusation.

M. Ragot, qui exerce le métier de forgeron, habite à Tilliers tout près du petit bois du Verdou, où se déroula le drame.

Dans la matinée de lundi, Mme Ragot avait passé plusieurs heures en compagnie de M. et de Mme Phelippon à chercher des champignons. La cueillette n'avait pas été fructueuse. Clément Phelippon le constata avec enjouement, au moment où il remontait dans son auto, garée sur le chemin, pour regagner Chavigny. Il ne s'était pas départi, jusque-là, d'une affabilité vraiment surprenante chez lui. Il plaisantait avec sa femme, se préoccupait d'elle, l'aidait à franchir les fossés, abattait sous ses pas les ronces emmêlées.

C'est Clément Phelippon qui proposa à sa femme d'aller explorer encore un boqueteau, celui du Verdou, où Mme Ragot affirmait que les ceps étaient peut-être abondants. Ce point était intéressant à fixer. Mme Phelippon ne s'opposa pas à cette fantaisie, déclarant même qu'il serait facile de rattraper le temps perdu grâce à la vitesse de la voiture.

Des cris et un coup de feu

Au moment où l'on arrivait sur la route de Chenne, Mme Ragot, qui était pressée de rentrer chez elle, où l'attendaient des invités, quitta les époux Phelippon.

Elle avait à peine fait quelques centaines de mètres qu'elle entendit des cris d'appel. Elle ne s'en préoccupa pas outre mesure, y répondit même et continua son chemin. Elle ne put dire ce qu'il y avait émané, n'ayant pu discerner un son de voix particulier. C'était là, selon toute vraisemblance, les rumeurs d'une dispute entre les époux Phelippon, le mari ayant décidé tout à coup que l'heure était venue pour lui de se poser en justicier.

Un aveu ?

Mme Ragot venait d'arriver à son domicile lorsque Clément Phelippon se présenta et lui dit sans avoir l'air d'être très ému : « J'ai tiré sur ma femme ! »



Mme PHELIIPPON

Mme Ragot quitta aussitôt le tournant devant lequel elle venait à peine de s'installer, et courut avec M. Phelippon jusqu'au bois. M. Ragot les suivit à quelques minutes. Mme Phelippon était étendue sur le côté, inanimée. En voulant lui toucher le bras, Mme Ragot fit vaciller le cadavre, qui tomba, face contre terre, dans une touffe d'épines. C'est alors qu'elle aperçut dans le dos l'horrible blessure.

« Mais elle est morte ! », s'exclama-t-elle en tremblant.

« Je le crois », répondit le mari, qui s'accota à un arbre, où il se tint sans plus rien dire.

Tandis que Mme Ragot courait prévenir M. Rouleau, adjoint au maire de Chenne, et le garde champêtre, son mari examinait la carabine de Phelippon. Il aperçut, prise sous le chien qui s'était abattu, une mince branchette. Celle-ci avait-elle été placée là intentionnellement ?... On l'ignore ! Mais il apparaît peu probable qu'un pareil bout de bois ait suffi à faire partir la détente de l'arme s'il eût accroché la gâchette.

On a, du reste, essayé de faire partir la carabine de Phelippon en la faisant actionner par des branches des buissons d'alentour. On n'y a pas réussi.

D'autre part, M. Ragot, qui chassait souvent avec Phelippon, affirme que celui-ci était d'une prudence étonnante, et ne saurait jamais un fossé sans avoir désarmé son fusil. Comment croire alors qu'ayant sa femme à deux pas de lui, il se soit tout à coup départi de ses habitudes ?

Le dissentiment entre les époux En dehors de ces deux témoignages, qui revêtent une importance capitale, le juge d'instruction a appris certains faits qui